KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Fondation Terre de Liens

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026
Fondation Terre de Liens
25 quai André Reynier - 26400 Crest

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Fondation Terre de Liens

25 quai André Reynier - 26400 Crest

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Au Conseil d'Administration de la fondation Terre de Liens,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Terre de Liens relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.2 de l'annexe des comptes annuels concernant les corrections d'erreurs auxquelles la fondation a procédé au cours de l'exercice, ainsi que leurs incidences sur les états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 9.1 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 22 octobre 2026

KPMG SA



Jean-Marie Besson

Associé

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	30/06/2026 Brut	30/06/2026 Amort. et Dépréc.	30/06/2026 Net	30/06/2025 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	99 666	81 175	18 491	
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				10 146
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				13 614
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	6 913 596	10 846	6 902 751	6 011 428
	Constructions	6 837 751	932 901	5 904 850	5 753 394
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	98 297	64 169	34 129	51 126
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 673 592		1 673 592	1 760 339
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 614 000		1 614 000	1 084 894
	Immobilisations financières				
	Participations	46 590		46 590	41 590
	Créances rattachées à des participations	123		123	123
	Autres titres immobilisés	3 046 103		3 046 103	2 809 505
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	12 353		12 353	10 796
	Total II	**20 342 073**	**1 089 091**	**19 252 983**	**17 546 956**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	280 264	19 331	260 934	263 528
	Créances reçues par legs ou donations	474 643		474 643	
	Autres créances	329 347		329 347	345 132
	Charges constatées d'avance	70 102		70 102	50 996
	Valeurs mobilières de placement	1 071 856		1 071 856	59
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	3 617 171		3 617 171	5 785 845
	Total III	**5 843 384**	**19 331**	**5 824 053**	**6 445 559**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**26 185 457**	**1 108 421**	**25 077 036**	**23 992 515**

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	3 390 100	4 076 983
	Fonds propres complémentaires	7 891 793	6 161 623
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 985 813	1 985 813
	Réserves pour projet de l'entité	1 845 346	2 030 251
	Autres		
	Report à nouveau	2 580 525	2 290 658
	Excédent ou déficit de l'exercice	**152 855**	**967 702**
	Situation nette (sous-total)	**17 846 433**	**17 513 031**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	3 063 150	2 367 447
	Provisions réglementées		
	Total I	**20 909 583**	**19 880 478**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 073 643	
	Fonds dédiés	1 485 772	1 417 683
	Total III	**2 559 415**	**1 417 683**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	60 892	50 503
	Total IV	**60 892**	**50 503**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	521	469
	Emprunts et dettes financières divers	201 594	972 023
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414 407	506 715
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	458 153	414 168
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 163	7 870
	Autres dettes	137 839	334 607
	Produits constatés d'avance	311 469	408 000
	Total V	**1 547 145**	**2 643 851**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**25 077 036**	**23 992 515**

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	816 312	668 508
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	77 206	105 890
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 643 559	3 640 745
	Mécénats	301 229	428 712
	Legs, donations et assurances-vie	1 582 829	724 598
	Contributions financières	811 688	1 298 297
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 154	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 000	
	Utilisations des fonds dédiés	1 553 691	870 545
	Autres produits	39 270	9 912
	Total des produits d'exploitation	**8 839 939**	**7 747 206**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 787 649	1 588 042
	Aides financières	2 292 102	1 741 829
	Impôts, taxes et versements assimilés	210 953	197 332
	Salaires	1 433 130	1 158 095
	Cotisations sociales	591 377	461 929
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	196 253	166 759
	Dotation aux provisions	10 389	50 503
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	18 146	
	Reports en fonds dédiés	1 851 980	1 417 683
	Autres charges	24 157	11 833
	Total des charges d'exploitation	**8 416 136**	**6 794 005**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**423 802**	**953 201**

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**423 802**	**953 201**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	10 526	
	Autres intérêts et produits assimilés	63 220	104 548
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées	26 193	29 736
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**99 939**	**134 283**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 886	3 375
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		113 380
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**1 886**	**116 755**
	RESULTAT FINANCIER	**98 052**	**17 528**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**521 855**	**970 730**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	**368 999**	**3 028**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(368 999)**	**(3 028)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**8 939 877**	**7 881 490**
	TOTAL DES CHARGES	**8 787 022**	**6 913 788**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**152 855**	**967 702**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	215 984	257 125
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	**215 984**	**257 125**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	215 984	257 125
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	**215 984**	**257 125**

FONDATION TERRE DE LIENS
Reconnue d'utilité publique
Habilitée à recevoir donations et legs

COMPTES ANNUELS

FONDATION TERRE DE LIENS

13° EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2026

ANNEXE

1. PRÉAMBULE

1.1. Objet social de l'entité et description des moyens mis en œuvre

Conformément aux deux premiers articles de ses statuts, la Fondation Terre de Liens a pour but de soutenir et financer toutes initiatives en vue de la protection de l'environnement naturel, sauvage et domestique. La Fondation agit pour la protection de l'environnement sur le support et la ressource rare qu'est le patrimoine foncier.

La Fondation Terre de Liens agit pour promouvoir la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, élément essentiel permettant la sensibilisation et les actions de pédagogie sur la préservation de la ressource foncière.

La Fondation Terre de Liens a vocation à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue aux siens.

- Détenir du patrimoine foncier pour le protéger, le conserver et l'améliorer : la Fondation Terre de Liens met en œuvre une action de préservation à très long terme du patrimoine naturel dont le support est le foncier.
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens, les pouvoirs publics et les acteurs privés pour qu'ils prennent part à la gestion collective et à la préservation de ce patrimoine commun qu'est la terre. Pour cela, la Fondation prend une part active au débat avec les décideurs locaux et nationaux.
- De mettre en œuvre des programmes entrant dans l'objet ci-dessus et en organisant notamment toutes opérations de mécénat, de produit-partage ou de soutien au profit de toutes initiatives dans le champ de l'intérêt général, de la protection de l'environnement, et de la solidarité ;
- De promouvoir, faire connaître par tout moyen de communication, susciter et transmettre les savoirs, savoir-faire, expériences prometteuses, notamment par des publications, conférences, formations susceptibles de contribuer à réaliser l'objet de la Fondation Terre de Liens.
- D'ouvrir des comptes individualisés afin de recevoir, en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation de biens, droits ou ressources, conformément aux dispositions des articles 5 et 20 de la loi du 23 juillet 1987 et dans les conditions prévues par les présents statuts,

1.2. Nature et périmètre des activités et missions sociales

La Fondation Terre de Liens est organisée au travers de trois secteurs d'activité qui servent sa mission sociale :

- Elle constitue un conservatoire des espaces agricoles (patrimoine reçu par donation, legs ou achat) et y installe des agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement et porteurs de nouveaux modèles agricoles et économiques. L'ambition de la Fondation est de faire du foncier agricole un bien commun en le sortant du marché et en garantissant sa vocation nourricière. La Fondation Terre de Liens est ainsi une fondation patrimoniale. Elle devient propriétaire de fermes

par acquisition directe (donation, Legs ou achat avec une subvention) ou en accompagnant d'autres acteurs (associations, fondation abritée, collectivité …) dans leur maîtrise foncière ;

- Elle travaille aux côtés des acteurs publics pour agir sur les politiques et les pratiques liées aux terres, à l'agriculture et à l'environnement dans le sens d'une protection du patrimoine agricole et environnemental et du développement d'une agriculture de proximité. Elle initie des alliances avec des fondations, entreprises ou acteurs de la société civile pour démultiplier l'impact de Terre de Liens sur la préservation du foncier et de l'environnement ;

- Elle révèle la raréfaction des terres agricoles comme un sujet de société méconnu qui concerne tous les citoyens et fait connaître la réalité de la spéculation qui pèse sur le marché des terres, ses conséquences et les solutions possibles.

La Fondation s'appuie sur des services supports qui regroupent les missions de fonctionnement général (gouvernance, communication institutionnelle, gestion administrative, systèmes d'information, comptabilité…).

2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 juin 2026 a été marqué par les événements suivants :

- Un patrimoine agricole renforcé : acquisition de 6 nouvelles terres agricoles, dont 5 pour la Fondation et 1 par donation pour la Fondation abritée Lurzaindia, ainsi que 2 compléments d'acquisition. Aussi 266 k€ investis dans la rénovation des fermes acquises.

- La Fondation a reversé 2,3 M€ d'aides financières, soit +32 % par rapport à l'Exercice 12, dont 61 % aux AT et 39 % aux autres associations sélectionnées dans le cadre des appels à projets. Hors legs Rivet, les aides financières atteignent 1,67 M€, un niveau proche de l'Exercice 12.

- Une forte mobilisation des fonds dédiés (hors fonds reportés) : 710 k€ de fonds dédiés ont été utilisés, pour financer notamment les programmes Biodiversité, Eau & Changement climatique, Genre et Agriculture.

- Une collecte de dons manuels solide : les dons manuels atteignent 3,64 M€, à un niveau comparable à celui de l'Exercice 12, déjà exceptionnel. Hors dons d'actions Foncière, la collecte progresse de +13 %, portée notamment par une croissance de +14 % du DDR et de +16 % du non dédié, grâce notamment à une très bonne campagne de fin d'année.

- Des legs et donations en forte progression : +858 k€ (+118 %), notamment grâce au legs Rivet de 618 k€ et à deux assurances-vie pour 367 k€.

- Des équipes renforcées pour accompagner l'activité : les charges salariales progressent de +25 %, correspondant à +6 ETP et aux augmentations salariales prévues. Cette évolution accompagne le développement des activités et des programmes de la Fondation.

- Un bilan toujours très solide

- Les fonds propres atteignent près de 21 M€, en progression de 1 M€. L'actif immobilisé augmente de 1,8 M€, notamment grâce aux nouvelles acquisitions agricoles, aux biens reçus par legs et donations et aux nouveaux dons de titres Foncière.

- Une situation financière prudente et sécurisée
  - La Fondation dispose de 4,6 M€ de trésorerie et placements monétaires. Elle détient désormais plus de 2,5 M€ du capital de la Foncière, contribuant à la protection à long terme des fermes acquises. La gestion de trésorerie reste volontairement prudente et à court terme, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les travaux et acquisitions à venir.

3. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général. La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

La fondation a également respecté le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement n° 2023-03 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les comptes annuels présentés sont ceux de la Fondation Terre de Liens d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des points mentionnés à la note 3.2
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Corrections d'erreurs

Dans le courant de l'exercice, la fondation a procédé à des corrections d'erreurs relatives aux thématiques comptables suivantes :

a. Patrimoine immobilier

L'absence de concordance entre inventaire physique et inventaire comptable sur l'actif présenté en bilan d'ouverture a conduit la Fondation à reprendre l'ensemble des immobilisations détenues, et notamment les biens immobiliers.

Ainsi, les équipes de la Fondation ont retravaillé l'intégralité de la base des immobilisations et rapproché les actifs de leurs justificatifs historiques (actes notariés, factures de travaux effectués sur les fermes, et ce, bien immobilier par bien immobilier).

Cette correction d'erreur impacte le résultat net de l'exercice à hauteur de 369 K€ détaillés comme-suit :

- Régularisation des soldes historiques des immobilisations brutes : - 245 K€
- Régularisation au titre des travaux historiques, sortis des « Immobilisations en cours » et comptabilisés en charge du fait de leur nature : - 163 K€
- Régularisation des cumuls d'amortissement : + 38 K€

Compte tenu de sa nature, la Fondation a considéré que cette correction d'erreur remplissait le caractère d'exceptionnel car ce travail de reconstitution historique était assimilable à un événement majeur et inhabituel pour la Fondation (PCG art. 513-5).

b. Libéralités

Par dérogation avec les dispositions ANC 2018-06 en vigueur, la fondation comptabilisait jusqu'à l'exercice précédent les ressources relatives aux libéralités reçues lors de l'exercice de réalisation / encaissement.

Afin de respecter les principes comptables résumés au paragraphe « Libéralités » de la note 3. de la présente annexe, la fondation a :

- reclassé en fonds reportés à l'ouverture les libéralités acceptées avant le 30 juin 2025 et non encore réalisées à cette date (843 K€) ;
- opéré une reprise des fonds reportés de l'ouverture à hauteur des libéralités acceptées antérieurement à l'ouverture et réalisées au cours de l'exercice (843 K€) ;
- comptabilisé en produits de l'exercice les libéralités acceptées au cours de l'exercice en question (1 219 K€) ;
- neutralisé en fonds reportés la fraction de celles-ci non encore encaissée à la clôture (1 074 K€).

Ces corrections affectent la présentation du compte de résultat (et du bilan) mais n'ont pas d'impact sur le résultat net de l'exercice.

c. Placements financiers

A la clôture de l'exercice précédent, les placements de trésorerie présentant un caractère liquide et dont le schéma de détention était à court-terme, étaient présentés en immobilisations financières pour un montant de 76 K€.

Afin de respecter les prescriptions du plan comptable et la politique de placements de la fondation, ces placements financiers figurent désormais sur le poste « valeurs mobilières de placement ». Le montant placé au 30 juin 2026 s'élève à 1 072 K€.

Cette correction a uniquement un effet sur la présentation à l'actif, elle est sans incidence sur le résultat de l'exercice.

d. Fonds propres

Des reclassements comptables ont été opérés pour garantir la cohérence avec la mission de la Fondation et les décisions antérieurement prises par le conseil d'administration. Au gré du temps, les actions de la Foncière Terre de Liens ou les excédents nés de libéralités constituées de ces actions ont été comptabilisés en réserves spécifiques (« fonds de réserve Terre de liens ») ou bien en fonds propres complémentaires (« dotation complémentaire » ou encore dans les fonds propres statutaires.

A l'issue de ces régularisations, les fonds propres statutaires correspondent à la dotation initiale telle que définie dans les statuts de la Fondation soit 3 390 K€. Les fonds propres complémentaires comprennent quant à eux les compléments cumulativement décidés par le conseil d'administration et notamment les excédents nés d'actions reçues de la Foncière Terre de Liens dont l'objectif est bien une détention à long-terme. Ils s'élèvent à 7 892 K€ au 30 juin 2026.

Cette correction a uniquement un effet sur la présentation des fonds propres au passif (cf. note 6.1), elle est sans incidence sur le résultat de l'exercice.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Présentation des fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise comportent désormais les montants qui figuraient jusqu'en 2020 dans les comptes de dotation.
Les fonds propres sans droit de reprise de la Fondation Terre de Liens sont constitués :

- de la dotation initiale, existant à l'origine de la fondation par apport du fonds de dotation Terre de Liens ;
- de dotations complémentaires composées de libéralités affectées à la dotation selon la volonté des donateurs ;
- de dotations complémentaires provenant d'excédents constatés en fin d'exercice et affectés par le conseil d'administration.

4.2 Dotations

Le montant total de la dotation portée aux statuts validés par le Conseil d'Etat le 07/08/2021 est de 3 390 100 €.

4.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit et par voie d'échange, et à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

En application du règlement n°2018-06, les biens donnés ou légués à la fondation et destinés à être vendus sont comptabilisés à l'actif du bilan pour la valeur acceptée par l'organe habilité. Cette valeur correspond à la valeur vénale et a pour contrepartie la constitution d'un fonds reporté d'un montant équivalent. Les biens constituant le fonds reporté ne font pas l'objet d'un amortissement.

4.4. Amortissements

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un plan d'amortissement fonction de la nature des biens et de leur usage.

Les durées d'amortissement usuellement retenues par la fondation sont les suivantes :

- Logiciels : 3 - 5 ans
- Matériel informatique : 3 - 5 ans
- Mobilier : 3 - 5 ans
- Constructions : 10 - 100 ans selon composant
- Plantation : 10 - 20 ans
- VRD et terrassement : 10 - 100 ans
- Ouvrages d'art : 40 - 80 ans
- Centrales énergétiques : 10 - 25 ans
- Terrains : non amortis

A la clôture de l'exercice, s'il existe un indice de perte de valeur qui aurait pour effet que la valeur d'utilité soit inférieure à la valeur nette comptable d'un actif, alors la Fondation comptabilise une provision pour dépréciation. Au 30 juin 2026, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans ce cadre.

4.5. Immobilisations financières

Les titres de participations et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur vénale s'agissant d'actifs reçus à titre gratuit. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une provision pour dépréciation est constatée.

Les immobilisations financières comprennent principalement les actions de la Foncière Terre de Liens pour un montant brut de 2 532 K€ au 30 juin 2026, lesquelles ont vocation à être détenues durablement par la fondation.

4.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances relatives aux legs et donations acceptés sont comptabilisées à l'actif du bilan en application du règlement ANC 2018-06. La contrepartie de cette valeur est la constitution d'un fonds reporté pour un montant équivalent.

4.7. Disponibilités

Les liquidités disponibles sont évaluées à leur valeur nominale. A la clôture, les disponibilités intègrent notamment des placements financiers sur un portefeuille de SICAV pour un montant brut de 1 072 K€. La plus-value latente au 30 juin 2026 s'élève à 7 751 €.

4.8. Ressources

a) Libéralités

Les libéralités sont composées des legs, donations et assurances-vie. Elles sont comptabilisées à leur date d'acceptation par les instances internes habilitées.

En application du règlement ANC 2018-06, la partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les biens objets de legs, donations ou assurances-vie ayant fait l'objet d'une information à la Fondation avant la clôture de l'exercice mais n'ayant pas été acceptés sont le cas échéant inscrits en engagements hors bilan.

b) Dons manuels

Les dons manuels concernent essentiellement des dons en numéraire et des dons d'actions de la Foncière Terre de Liens. Les dons sont comptablement reconnus au moment de leur encaissement.

c) Mécénats

Les produits relatifs au mécénat sont comptabilisés conformément aux termes des conventions signées.

Dans l'hypothèse de convention pluriannuelle, la part de la ressource qui concerne des exercices futurs est comptabilisée en « Produits constatés d'avance ».

d) Subventions et concours publics

Les ressources dites publiques c'est-à-dire émanant d'autorités administratives sont reconnues conformément aux termes des conventions signées. Le produit est comptabilisé au moment de la signature de la convention. La partie non consommée de la ressource, et pouvant contractuellement l'être sur la période post-clôture, est neutralisée via un fonds dédié. Dans l'hypothèse, où en fin de période de conventionnement une fraction de la subvention serait à reverser, la Fondation comptabilise une dette.

e) Contributions financières

Les ressources qualifiées de « Contributions financières » sont celles émanant d'entités privées à but non lucratif. Elles sont comptablement reconnues selon les termes des conventions signées.

4.9. Aides octroyées

La fondation octroie des contributions financières ou aides à des entités bénéficiaires, associations territoriales du mouvement ou encore autres entités exerçant une mission similaire ou connexe à celle de la fondation.

Ces contributions sont reconnues en charges au moment de leur décision d'octroi. Dans l'hypothèse où une aide octroyée n'aurait pas été décaissée à la clôture de l'exercice, la Fondation reconnaît alors une dette au titre d'une « charges à payer ».

4.10. Fondations abritées

La fondation abrite trois fondations. Les opérations relatives à ces fondations abritées, biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation Terre de Liens.

Les ressources des fondations abritées et non encore consommées à la clôture sont comptabilisées en fonds dédiés chez l'abritante. Le détail figure à la note 6.3.2.

5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

5.1. Biens immobiliers acquis ou reçus

Au cours de cet exercice, la Fondation Terre de Liens a renforcé son patrimoine grâce à 6 nouvelles fermes dont une acquise par la fondation abritée Lurzaindia fermes sont venues s'ajouter sur cet exercice au patrimoine de la Fondation Terre de Liens. Trois très belles donations et deux acquisitions auxquelles s'ajoutent l'achat d'hectares supplémentaires pour conforter l'activité de certaines fermes.

Ces acquisitions sont le reflet de l'engagement de nos partenaires, légataires, donateurs·trices, de nombreux membres du mouvement Terre de Liens, bénévoles, salarié·es, et évidemment des paysans et paysannes que nous accompagnons avec fierté.

Cela représente un total de 163 hectares pour une valeur de 1,2 M€.

5.1.1 Acquisitions à titre onéreux

Deux nouvelles fermes pour préserver la ressource en eau

Au cours de cet exercice, la Fondation Terre de Liens a acquis deux nouvelles fermes sur des aires d'alimentation de captages d'eau potable, grâce à des subventions des Agences de l'eau Rhin Meuse et Loire Bretagne, pour préserver la qualité de la ressource. Les terres conduites en agriculture biologique permettent d'éviter la pollution du captage avec des pesticides.

La ferme des Samares en Lorraine : 482 K€

Sur 110 hectares de terres au total, la Fondation Terre de Liens a acheté 52 ha situés sur l'aire d'alimentation de captage d'eau potable à Tremblecourt près de Nancy, grâce au financement de l'Agence de l'eau Rhin Meuse à hauteur de 80%. Les 50 hectares restants ont été achetés par la Foncière Terre de Liens. L'ensemble des terres sont mises à bail rural à clauses environnementales à Vincent Mangeot pour une installation en porc plein air bio avec transformation et grandes cultures bio. La Safer Grand Est a stocké le foncier le temps de trouver un porteur de projet, dont les frais de portage ont été financés par la Région.

Ce travail partenarial est une réussite : préservation des terres en agriculture biologique, installation d'un porteur de projet non issu du milieu agricole et protection de la ressource en eau ! La plantation de 6 km de haies autour des parcelles est également prévue pour favoriser la biodiversité.

La ferme de la Lézinière dans la Vienne : 292 K€
La Fondation a acheté 44 hectares de terres à Nouaillé Maupertuis à proximité de Poitiers, situées sur l'aire d'alimentation de captage de la Varenne, grâce au financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 70%. Laurence Gauthier et Benoit Lelaure, installés depuis 10 ans en agriculture biologique, ont fait appel à Terre de Liens pour assurer la pérennité de la ferme sur le long terme. L'acquisition par Terre de Liens permet de préserver la vocation agricole des terres dans un contexte de forte pression foncière, de maintenir la production biologique pour protéger la qualité de l'eau et de développer les activités de la ferme pour nourrir la population locale. La ferme produit des œufs, agneau, laine, légumes et fruits vendus majoritairement en circuit court.

5.1.2 Acquisitions complémentaires de foncier

La Fondation a également acquis du foncier supplémentaire pour conforter deux fermes existantes

La ferme de Bercenay (Aube) : 53 K€
Près de 14 hectares supplémentaires en co-acquisition par la Fondation et la Foncière Terre de Liens ont permis de soutenir la reprise de la ferme par Nathan Cholet en grandes cultures biologiques (céréales, légumineuses et huile de colza), avec la création d'un atelier maraîchage et le développement de la vente en circuit court.

La ferme La Bouchère (Loire-Atlantique) : 3 K€
L'enjeu pour la Fondation était d'acquérir des terres situées à proximité de Nantes pour sécuriser le foncier agricole en zone péri-urbaine. 4,7 ha sont donc désormais la propriété de Terre de Liens et elles sont louées à Benoit Roland pour de l'élevage laitier bio.

5.1.3. Acquisition via legs et donation de biens immobiliers

Au cours de cet exercice, la Fondation Terre de Liens a renforcé son patrimoine grâce à trois donations emblématiques, illustrant la diversité des formes de transmission du foncier agricole. Cela représente un total de 43 hectares pour une valeur de 360 K€.

La ferme du Sillon Vert (Nord) : 47 K€

La ferme a rejoint la Fondation grâce à une donation de parts du GFA Sillon Vert, représentant près de 5 hectares de maraîchage biologique à Wavrin, au cœur de la métropole lilloise. Initié en 2012, ce projet a nécessité plus de dix années de travail collectif pour lever les enjeux juridiques et fiscaux liés au transfert de propriété. Aujourd'hui, cette transmission assure la pérennité d'une ferme toujours exploitée par Benoît Canis et Alexandre Caze, dont les légumes sont commercialisés en circuits courts,

notamment dans des magasins Biocoop. Cette réussite témoigne de la force de l'engagement collectif et de la persévérance de l'ensemble des personnes qui ont porté ce projet. A noter également le geste généreux du GFA qui a décidé de transmettre ses fonds propres à la fondation à hauteur de 17 000€.

La ferme Albanie (Tarn) : 279 K€

La ferme est entrée dans le patrimoine de la Fondation à travers une donation-vente portée par son propriétaire, Patrick Oger. Située à Terre-de-Bancalié, cette exploitation de 31 hectares, dotée d'un hangar agricole récent, a été transmise avec un geste philanthropique fort : le bâtiment et une partie des terres ont été donnés, représentant près d'un tiers de la valeur de la cession. Cette démarche trouve son origine dans une rencontre avec Terre de Liens, il y a une dizaine d'années, lors d'une formation agricole. Elle permet aujourd'hui l'installation de Guillaume Paul comme paysan-boulanger et illustre l'impact durable de l'accompagnement réalisé par les équipes et bénévoles de l'association territoriale.

La ferme Butler (Lot) : 34 K€

La ferme est issue du legs de Frances Butler, artiste américaine et enseignante à l'université de Berkeley, qui a désigné la Fondation comme légataire universelle de ses biens en France. Cette ancienne ferme de 6,5 hectares, remarquable par son patrimoine artistique exceptionnel, a donné naissance à un projet original conciliant agriculture, culture et transmission. La maison a été cédée à Camille Bonnet et Kevin Benedito, engagés à préserver les mosaïques de l'artiste, tandis que les terres agricoles demeurent propriété de la Fondation afin d'assurer leur vocation nourricière dans la durée. Mené avec les acteurs locaux, ce projet ouvre de nouvelles perspectives de valorisation culturelle tout en garantissant la pérennité agricole du site.

Ces trois acquisitions illustrent la richesse des chemins qui conduisent à rejoindre le patrimoine de la fondation : donation, donation-vente ou legs. Elles témoignent surtout de la confiance de femmes et d'hommes qui choisissent de transmettre leur ferme à Terre de Liens afin d'en préserver durablement la vocation agricole, environnementale et territoriale.

5.1.4. Acquisitions de fondations abritées

La Fondation abritée Lurzaindia sous égide de la fondation Terre de Liens est devenue propriétaire par donation de la ferme Higuieta à Domezain, située dans les Pyrénées-Atlantiques : 36 K€

En 2026, la Fondation Terre de Liens est devenue propriétaire, pour le compte de Lurzaindia, de la ferme Higuieta à Domezain, située dans les Pyrénées-Atlantiques. L'acte a été signé le 12 juin 2026

concernant 9 hectares de terres. Il s'agit d'une donation consentie par Christiane Etchalus, Alfonso Etxegaray, son mari, et Jean-Pierre Etchalus, son frère. Ils ont également transmis un ensemble bâti attenant au Collectif ouvrier du logement (www.le-col.com).

Les terres sont cultivées par Pantxo Brialy, maraîcher installé depuis 2016, et Florence Metche, installée depuis 2022, qui cultivent du chanvre, du blé, du tournesol et des plantes médicinales.

5.2 Constructions et rénovation du patrimoine bâti des Fermes

Cette année, plusieurs rénovations importantes ont été effectuées :

- Ferme Aubinaud : rénovation toiture et façade
- Ferme Nofy : Installation chaudière à bois + ballon tampon + reprise réseau et radiateur / remplacement des 3 onduleurs de l'installation arrivés en fin de vie / travaux de couverture et terrassement
- Ferme Portecluse : travaux de terrassement
- Ferme Maubusson : démolition structure agricole (vieux clapier) / rénovation toiture bâtiment / terrassement
- Ferme Auribelle : rénovation toiture / construction hangar en bois / Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques
- Ferme des Vignes : Réalisation d'une phyto-épuration

Le montant total des travaux de l'exercice s'élève à 161 K€ pour des bâtiments agricoles.

5.3 Tableaux de mouvements des immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement	8 313		18 625	(72 729)		99 666
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	86 343		(13 614)	72 729		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94 655		5 011			99 666
CORPORELLES	Terrains	6 203 944		1 156 596	446 944		6 913 596
	Constructions sur sol propre	6 140 857		227 124	(136 998)		6 504 979
	sur sol d'autrui	240 000			(92 773)		332 773
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	3 332		4 320	7 652		
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	94 982		14 389	11 073		98 297
	Emballages récupérables et divers	8 700			8 700		
	Immobilisations corporelles en cours	1 758 315		225 161		309 883	1 673 592
	Avances et acomptes	2 025				2 025	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 452 155		1 627 589	244 599	311 908	15 523 237

5.4 Tableaux de mouvements des amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement			8 313	2 876	(69 987)	81 175
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			62 583		62 583	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			70 895	2 876	(7 404)	81 175
CORPORELLES	Terrains			192 516	2 641	184 312	10 846
	Constructions sur sol propre			627 463	154 701	(140 709)	922 873
	sur sol d'autrui				6 355	(3 674)	10 028
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			16 409		16 409	
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			39 479	13 936	(10 754)	64 169
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			875 867	177 633	45 584	1 007 916

5.5 Etat des créances par échéance

Règlement ANC 2022-06		30/06/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	123		123
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	12 353	12 353	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	280 264	280 264	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 654	21 654	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	186 092	186 092	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	474 643	474 643	
	Débiteurs divers	121 601	121 601	
	Charges constatées d'avance	70 102	70 102	
	TOTAL DES CREANCES	1 166 833	1 166 710	123
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

5.6 Détails des produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		30/06/2026
Total des Produits à recevoir		**280 992**
Autres créances clients		**66 526**
Adhérents - Produits non encore facturés	66 526	
Autres créances		**214 465**
CPAM - Produits à recevoir	40	
Uniformation - Produits à recevoir	15 724	
Créances sur l'Etat	417	
Subventions d'investissement	177 773	
Subventions d'exploitation	7 902	
Intérêts courus à recevoir	12 610	

5.7 Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Travaux d'impression			11 944		
Prestations acquisitions			2 000		
Licences et logiciels outils			33 461		
Entretien, maintenance			4 996		
Assurance			14 602		
Formation des salariés			1 428		
Cotisation santé au travail			1 672		
Totalisation			**70 102**		

6. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

6.1. Variation des fonds propres

En €	Ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Correction d'erreur (1)	Clôture
Fonds propres statutaires	4 076 983				(686 883)	3 390 100
Fonds propres complémentaires	6 161 623		180 547		1 549 623	7 891 793
Réserves	4 016 064	677 835			(862 740)	3 831 159
Report à nouveau	2 290 658	289 867				2 580 525
Excédent ou déficit de l'exercice	967 702	(967 702)	152 855			152 855
Subventions d'investissement	2 367 447		695 703			3 063 150
TOTAL	**19 880 478**	-	**1 029 105**	-	-	**20 909 583**

(1) Les montants en diminution correspondent à La correction d'erreur sur les fonds propres expliquée à la note 3.2.d)

Le bureau proposera au conseil d'administration de fin octobre 2026 d'affecter l'excédent de l'exercice de la façon suivante :

- Affecter l'intégralité de l'excédent de l'exercice, soit 152 855 €, à la dotation complémentaire dans le fonds de réserve intitulé « Actions Foncière » ;
- Procéder à un prélèvement de 148 305 € sur le report à nouveau créditeur afin de compléter cette affectation ;
- En conséquence, accroître la dotation complémentaire dans le fonds de réserve « Actions Foncière » de la Fondation d'un montant total de 301 160 €, correspondant à la valeur des actions de la Foncière Terre de Liens et de la Foncière Lurzaindia reçues par la Fondation au cours de l'exercice.

6.2. Fonds propres statutaires : détail des dotations non consomptibles

A la date d'approbation des statuts, la dotation s'élevait à 3 390 K€.

Elle est constituée de la dotation initiale représentée, lors de la création en partie par la fusion-absorption du patrimoine du Fonds de dotation Terre de Liens d'un ensemble de biens immobiliers d'une valeur de 2 358 K€ et mobiliers d'une valeur de 300 K€, ainsi que de titres de la Foncière Terre de Liens d'une valeur de 732 K€.

6.3. Fonds dédiés

6.3.1. Fonds dédiés hors fondations abritées

Dans la cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, la Fondation a créé des programmes d'agroécologie et d'inégalités de genre et des projets pour valoriser ses actions. Ces projets sont financés via du mécénat, des contributions financières et l'appel à la générosité du public.

Au 1er juillet 2025, la Fondation disposait de 1,3 M€ de fonds dédiés (hors fondations abritées)

Plusieurs programmes se poursuivent, deux sont montées en puissance. Le plus important a pris du retard suite à une absence RH, résolue depuis. Les collectes de fonds correspondantes n'ayant pas été utilisées en totalité, 1,4 M€ de fonds dédiés sont inscrits à la clôture de l'exercice.

Les programmes concernés par les fonds dédiés :

- Programme biodiversité
- Programme Eau et changement climatique
- Programme Energies renouvelables
- Programmes Genre et agriculture
- Plusieurs projets portés par la fondation : notoriété, communication, grands donateurs

REPARTITION PAR ACTION				
Programme ou action financée	**Report solde N-1**	**Reçu au cours de l'exercice**	**Utilisation sur l'exercice**	**Reporté**
Biodiversité	309 826	122 581	240 037	192 370
Gestion pour tiers	50 240	-	50 240	-
Plaidoyer	56 000	-	-	56 000
Foncier religieux	984	-	-	984
Grands donateurs	21 287	-	21 287	-
Changement climatique	498 215	318 361	150 361	666 215
Genre et agriculture	102 236	3 635	102 236	3 635
Projet Communication	105 000	74 962	100 000	79 962
ENR, Biodiversité, Changement climatiq	183 170	202 451	-	385 621
				-
TOTAL	**1 326 958**	**721 991**	**664 160**	**1 384 788**

6.3.2. Fonds dédiés relatifs aux fondations abritées

	Fondation abritée	Report solde N-1	Reçu au cours de l'exercice	Utilisation sur l'exercice	Reporté
Abritées	FA ANS	52 225	13 358	37 807	27 776
Abritées	FA Celnat	3 001	3 019	3 001	3 019
Abritées	FA Lurzaindia	35 499	39 969	5 279	70 189
SOUS-TOTAL		**90 725**	**56 346**	**46 087**	**100 984**

6.4. Fonds reportés

Les mouvements de l'exercice sur ce poste se ventilent comme suit :

En €	Ouverture	Correction d'erreur (1)	Augmentation / Report	Diminution / Utilisation	Clôture
Fonds reportés liés aux legs et donations	-	843 444	1 073 643	(843 444)	1 073 643

(1) La correction d'erreur sur les fonds reportés est expliquée à la note 3.2.b)

6.5. Provisions pour risques et charges

Une provision pour engagement retraite est comptabilisée à hauteur de 60 890 €. Elle est déterminée pour les salariés présents en contrat à durée indéterminée et présents au 30/06/2026 selon les paramètres suivants :

- Table de mortalité : TH/TF 00-02
- Taux actualisation : 4,02%
- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- Initiative de départ : à l'initiative du salarié
- Progression des salaires : 1% constant
- Taux de rotation retenu : 5% dégressif
- Taux de charges sociales moyen : 30%
- Convention collective : Métiers Eclat (Education, Culture, Loisirs et Animation)

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	50 503	10 389		60 892
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**50 503**	**10 389**		**60 892**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	12 740	15 745	9 154	19 331
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**12 740**	**15 745**	**9 154**	**19 331**
	TOTAL GENERAL	**63 243**	**26 134**	**9 154**	**80 223**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		26 134	9 154	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

6.6. Dettes financières

La fondation a remboursé la totalité de son emprunt auprès de la foncière Terre de Liens, soit 750 K€ en 2025.

Etat exprimé en €

Objet	Prêteur	Date de souscription	Durée en années	Taux	Capital emprunté	Restant dû en fin d'exercice		A un an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
						Capital	Intérêts			
Acquisition Agy	AESN	31/03/2015	15	0%	16 005 €	4 268 €	- €	1 067 €	3 201 €	- €
Acquisition St Roch	AESN	10/08/2018	15	0%	28 880 €	13 477 €	- €	1 925 €	7 701 €	3 851 €
Acquisitions et constructions	Foncière Terre de Liens	01/07/2021	6	0,45%	1 500 000 €	- €	22 136 €	- €	- €	- €
Acquisition La Flaguais	AESN	06/04/2020	15	0%	146 273 €	97 515 €	- €	9 752 €	39 008 €	48 755 €
Acquisition Le Nofy	AESN	10/07/2020	15	0%	115 270 €	84 531 €	- €	7 685 €	30 740 €	46 106 €
				TOTAL	**1 806 428 €**	**199 792 €**	**22 136 €**	**20 429 €**	**80 650 €**	**98 712 €**

6.7. Dettes courantes

		30/06/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	521	521		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	201 594	20 429	80 647	100 518
	Fournisseurs et comptes rattachés	414 407	414 407		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	196 938	196 938		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	210 991	210 991		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	50 223	50 223		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 163	23 163		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	137 839	137 839		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	311 469	311 469		
	TOTAL DES DETTES	**1 547 145**	**1 365 980**	**80 647**	**100 518**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	770 429			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

6.8. Produits constatés d'avance

Détail des produits constatés d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Contribution Axa sur 5 ans	01/07/2026	30/06/2029	306 000		
Refacturation box	01/07/2026	23/01/2027	3 426		
Baux spéciaux Eole 79	01/07/2026	31/07/2026	329		
Baux de chasse 2e semestre 2026	01/07/2026	31/12/2026	1 714		
Totalisation			**311 469**		

6.9. Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	30/06/2026
Total des Charges à payer		**380 401**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**521**
Intérêts courus à payer	521	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**48 881**
Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations d	48 881	
Dettes fiscales et sociales		**330 999**
Dettes provisionnées pour congés à payer	187 673	
Social - Autres charges à payer	8 494	
Taxe d'apprentissage libératoire	431	
Charges sociales sur congés à payer	104 481	
Divers social - Autres charges à payer	3 397	
Rembt Caisses en attente	3 228	
Etat - Autres charges à payer	23 295	

7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

7.1. Attributions d'aides

La poursuite des missions sociales de la Fondation passe en partie par le soutien à d'autres organismes poursuivant les mêmes buts. La Fondation attribue de manière annuelle des aides.

Total des aides financières : 2 292 102 €

Total des aides financières au mouvement Terre de liens : 1 402 002 €
Total des aides financières à d'autres structures externes : 890 100 €

Cette année est marquée par une aide financière exceptionnelle de 618 000 € attribuée au Fonds de dotation Fraternité pour Demain suite à la réception d'un legs.

7.2. Évolution des effectifs

Effectif moyen ETP sur 12 mois ex 13 : 32 ETP dont

- Cadres : 27
- Non cadres : 5

	Début Ex13	Entrées	Sorties	Fin Ex13
Nb ETP	**26**			**32**
Nb de salariés	**33**	**12**	**5**	**40**
Femmes	23	9	2	30
Hommes	10	3	3	10

7.3. Fondations abritées

Fondation abritée LURZAINDIA

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 30/06/26	Exercice 30/06/25
Report Exercice N-1	38 236 €	35 499 €
Fermage	6 282 €	2 203 €
Collecte	33 082 €	12 020 €
Autres produits	11 933 €	
Produits financiers	605 €	534 €
Total des produits	**90 138 €**	**50 257 €**
CHARGES		
Autres achats et charges externes	5 279 €	10 628 €
Frais appel à projet		
Attribution de financements		
Dotations aux amortissements	- €	1 392 €
Total des charges	**5 279 €**	**12 020 €**
EXCEDENT OU DEFICIT	**84 858 €**	**38 236 €**
Dont report fonds dédiés	*70 189 €*	*35 499 €*

Fondation abritée CELNAT

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 30/06/26	Exercice 30/06/25
Report Exercice N-1	4 018 €	3 001 €
Collecte		
Versements Conservatoire d'Espace Naturel Auvergne		3 500 €
Versements CELNAT	20 000 €	20 000 €
Produits financiers	75 €	75 €
Total des produits	**24 093 €**	**26 576 €**
CHARGES		
Autres achats et charges externes	2 557 €	2 558 €
Frais appel à projet		
Attribution de financements	17 500 €	20 000 €
Total des charges	**20 057 €**	**22 558 €**
EXCEDENT OU DEFICIT	**4 036 €**	**4 018 €**
Dont report fonds dédiés	*3 019 €*	*3001 €*

Fondation abritée AU NOM DE SELENE

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 30/06/26	Exercice 30/06/25
Report Exercice N-1	52 636 €	14 391 €
Collecte	9 046 €	58 706 €
Mécénats	4 121 €	
Rembst prélèvements frauduleux ex12	192 €	
Autres produits	549 €	
Produits financiers	1 064 €	411 €
Total des produits	**67 607 €**	**73 508 €**
CHARGES		
Autres achats et charges externes	930 €	8 712 €
Frais appel à projet	7 800 €	2 160 €
Attribution de financements	29 000 €	10 000 €
Attribution de financements Ex11 à verser sur Ex12	77 €	
Total des charges	**37 807 €**	**20 872 €**
EXCEDENT OU DEFICIT	**29 800 €**	**52 636 €**
Dont report fonds dédiés	*27 776 €*	*52 225 €*

8. ENGAGEMENTS EXTRACOMPTABLES

8.1. Dons en nature et Mécénat de compétence

La Fondation a souhaité valoriser les dons en nature ainsi que le mécénat de compétence par une inscription extra-comptable.

Ainsi sur l'exercice, la Fondation a reçu des dons en nature sous la forme de mécénat de compétences pour un total de 215 984 €.

Ces contributions matérialisent la mise à disposition par des mécènes du temps de travail de leurs salariés. La valorisation est effectuée en fonction des attestations de valeurs et la déclaration du temps passé fourni par les entreprises mécènes.

8.2. Acquisitions et Donations

Après avis du comité d'expertise, le Conseil d'Administration a validé plusieurs opérations d'acquisition foncière pour un montant total d'environ 1 498 K€ sur presque 154 ha, sous condition de l'obtention d'une subvention d'investissement de l'Agence de l'eau pour les fermes de Châtenoy et Longs Jalois.

Ces projets en cours d'instruction devraient se réaliser sur l'exercice prochain.

8.3. Libéralités notifiées

Les services de la fondation instruisent depuis la clôture de l'exercice différents dossiers de legs dont les contours et les montants ne sont pas suffisamment précis à date pour être communiqués dans la présente annexe et, a fortiori, soumis aux instances habilitées pour leur acceptation.

8.4. Caution sur des apports

Pour aider certaines associations Terre de Liens, la Foncière et la Fondation ont mis en place, en septembre 2017, des contrats d'apport associatif avec droit de reprise à 0%, garantis par une caution de la Fondation de 75% du capital restant dû.
Au cours de l'exercice, un apport de 37 730 € a été effectué en septembre 2025 en relais de la subvention du programme DRAAF – Emergence porté par Terre de Liens Grand Est.

9. CER - CROD

9.1. Modalités d'établissement

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers et annexes aux comptes annuels, et dans un contexte de croissance de ses activités, la fondation a été amenée à requestionner certaines règles dans le but d'affiner l'élaboration et la présentation des tableaux du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte Emplois Ressources (CER).

Les règles appliquées à la clôture de cet exercice sont les suivantes :

Produits par origine

Les produits sont répartis selon la nature des contributions. Compte tenu du modèle économique de la Fondation, la plupart des ressources est issue de la générosité du public (GP), à l'exception :

- des contributions financières (versements reçus d'entités privées à but non lucratif de type fondations)
- des facturations aux entités du mouvement Terre de Liens (en lien avec des coûts mutualisés et des prestations réalisées par le personnel de la fondation).

Charges par destination

Les missions sociales, les frais de collecte et les frais de fonctionnement (hors masse salariale) font l'objet d'une affectation directe sur la base d'une comptabilité analytique.
La masse salariale est répartie sur la base des temps passés par les collaborateurs et suivis dans un outil de gestion dédié.

Les charges associées à nos missions sociales sont essentiellement issues de la générosité du public, excepté les financements externes issues de contributions financières. Une partie des charges liées aux missions sociales correspond aux aides octroyées par la fondation aux associations membres du mouvement Terre de Liens, ainsi qu'à d'autres organismes extérieurs.
Les aides accordées aux autres organismes extérieurs au mouvement ne sont pas reportées dans les charges GP, leur financement n'étant pas issu de la GP.

Les frais de recherche de fonds couvrent :

- les frais supportés par la fondation pour ses propres campagnes de collecte
- les frais engagés par la fondation pour le compte des associations membres du mouvement Terre de Liens et faisant l'objet d'une refacturation
- les frais relatifs à la recherche des autres ressources (contributions financières et financements publics) et calculés au prorata de ces financements dans le total des produits

Ces deux dernières catégories ne sont pas affectées aux charges GP.

Les frais de fonctionnement, déduction faite des prestations facturées aux associations du mouvement Terre de Liens, sont affectés à la générosité du public au prorata des produits issus de la GP.

Les dotations et reprises d'amortissements, dépréciations et provisions portent principalement sur des actifs issus de la GP ou sur des risques liés à la GP, à l'exception des amortissements liés au matériel de bureau et informatique, des provisions pour indemnités de départ à la retraite ou encore des provisions pour dépréciation de créances.

Les reports et l'utilisation des fonds dédiés incluent :

- les fonds reportés issus des legs et donations
- les fonds dédiés à des projets spécifiques de la Fondation financés par des dons manuels et du mécénat
- les fonds dédiés à des projets ou programmes financés par des entités privées à but non lucratif (non GP).

Les contributions volontaires en nature représentent les mécénats de compétences reçues par la Fondation pour remplir ses missions sociales et appuyer son fonctionnement.

9.2. CROD

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	01/07/2025 au 30/06/2026		01/07/2024 au 30/06/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	**5 527 617**	**5 527 617**	**4 794 055**	**4 794 055**
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat	5 527 617	5 527 617	4 794 055	4 794 055
Dons manuels	3 643 559	3 643 559	3 640 745	3 640 745
Mécénats	301 229	301 229	428 712	428 712
Legs, donations et assurances vies	1 582 829	1 582 829	724 598	724 598
Autres produits liés à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public	**1 772 210**		**2 111 001**	
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	811 688		1 298 297	
Autres produits non liés à la générosité du pu	960 521		812 704	
3. Subventions et autres concours publics	**77 206**		**105 890**	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	**9 154**			
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	**1 553 691**	**889 531**	**870 545**	**52 890**
TOTAL	**8 939 877**	**6 417 148**	**7 881 490**	**4 846 945**
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	5 432 694	4 791 595	4 310 554	4 265 510
Réalisées en France	5 432 694	4 791 595	4 310 554	4 265 510
Actions réalisées par l'organisme	3 140 592	2 771 593	2 568 725	2 523 681
Versement à d'autres organismes	2 292 102	2 020 002	1 741 829	1 741 829
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes				
2. Frais de recherche de fonds	471 489	173 458	445 623	220 385
Frais d'appel à la générosité du public	443 595	173 458	445 623	220 385
Frais de recherche d'autres ressources	27 894			
3. Frais de Fonctionnement	824 217	451 896	522 665	
4. Dotation aux provisions et dépréciations	206 642	155 508	217 262	156 489
5. Impôts sur les bénéfices				
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 851 980	1 276 094	1 417 683	203 726
TOTAL	**8 787 022**	**6 848 551**	**6 913 788**	**4 846 110**
EXCEDENT OU DEFICIT	**152 855**	**(431 403)**	**967 702**	**835**

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	01/07/2025 au 30/06/2026		01/07/2024 au 30/06/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du p	215 984	215 984	257 125	257 125
Prestations en nature	215 984	215 984	257 125	257 125
Dons en nature				
TOTAL	215 984	215 984	257 125	257 125
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	126 388	126 388	257 125	257 125
Réalisées en France	126 388	126 388	257 125	257 125
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-	-	-
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	89 596	89 596	-	-
TOTAL	215 984	215 984	257 125	257 125
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-	-	-

9.3. CER

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	01/07/2025 au 30/06/2026	01/07/2024 au 30/06/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE	01/07/2025 au 30/06/2026	01/07/2024 au 30/06/2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1. Missions sociales	4 791 595	4 265 510	1. Ressources liées à la générosité du public	5 527 617	4 794 055
1.1 Réalisées en France	4 791 595	4 265 510	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'orgnanime	2 771 593	2 523 681	1.2 Dons, legs et mécénats	5 527 617	4 794 055
- Versement à d'autres organisations	2 020 002	1 741 829	- Dons manuels	3 643 559	3 640 745
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs, donations et assurance-vie	1 582 829	724 598
- Actions réalisées par l'orgnanime			- Mécénats	301 229	428 712
- Versement à d'autres organisations			1.3 Autres ressources liées à la générosité		
2. Frais de recherche de fonds	173 458	220 385			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	173 458	220 385			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	451 896				
TOTAL DES EMPLOIS	**5 416 949**	**4 485 895**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**5 527 617**	**4 794 055**
4. Dotations aux amortissements et dépréciations	155 508	156 489	2. Reprise sur provisions et dépréciations		
5. Report en fonds dédiés de l'exercice	1 276 094	203 726	3. Utilisations de fonds dédiés antérieurs	889 531	52 890
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		835	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**	431 403	
TOTAL	**6 848 551**	**4 846 945**	**TOTAL**	**6 848 551**	**4 846 945**
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		589 157	589 157
		Excédent ou insuffisance de la générosité du public		(431 403)	-
		Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du pu			
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		157 754	589 157

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	01/07/2025 au 30/06/2026	01/07/2024 au 30/06/2025		01/07/2025 au 30/06/2026	01/07/2024 au 30/06/2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	126 388	257 125	1. Contributions volontaires liées à la générosité		
Réalisées en France	126 388	257 125	du public	215 984	257 125
Réalisées à l'étranger			Bénévolat		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds			Prestations en nature	215 984	257 125
3. Contributions volontaires au fonctionnement	89 596		Dons en nature		
TOTAL	**215 984**	**257 125**	**TOTAL**	**215 984**	**257 125**